

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 avril 2007

L'an deux mille sept et le dix avril à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 2 avril 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Etait absent : M. GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour modification des statuts de la C.D.C.
- délibération pour délégation à la C.D.C. voirie revêtue
- délibération pour convention travaux – terre-plein – route de Landiras
- délibération pour adhérer à l'I.D.D.A.C.
- délibération Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.)
- vote subventions 2007
- vote du taux des 3 taxes directes locales
- vote budget 2007
- tours de garde élections présidentielles du 22 avril et du 6 mai 2007
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

Mme TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 mars 2007 est signé par tous les membres présents.

1) délibération pour modification des statuts de la C.D.C.

La modification concerne la compétence n° 4 « politique du logement et du cadre de vie ».

Les Centres de Loisirs Sans Hébergement deviennent de compétence communautaire.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2006 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, les statuts de la Communauté de communes annexés à la présente délibération

2) délibération pour délégation à la C.D.C. voirie goudronnée

DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner délégation à la Communauté de Communes du canton de Podensac deux portions de route revêtue :

- 70 mètres situés au quartier Videau, section entre le C.R. n° 12 et la R.D. n° 114 (centre de Videau)
- 300 mètres situés au quartier Enclos de Cherchy (Le Blanc), section entre le C.R. n° 26 et la R.D. n° 114 (proche de l'autoroute)

A l'issue de cette délibération, 100 % de la voirie communale revêtue est déléguée à la C.D.C.

3) délibération pour convention travaux – terre-plein - route de Landiras

Pour réaliser les travaux pour le compte du Département (route de Landiras), la commune doit signer avec lui une convention.

Le coût a été budgété. Les quoteparts seront déterminées ultérieurement.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de continuer la sécurisation de la route de Landiras.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter la convention de mandat entre LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE et LA COMMUNE de PUJOLS SUR CIRON concernant l'aménagement d'un terre-plein sur la route de Landiras, convention en cours d'élaboration
- charge Monsieur le Maire de signer ladite convention et de demander les subventions possibles auprès du Conseil Général.

4) délibération pour adhérer à l'I.D.D.A.C. et pour la signature de la convention de prêt

Pour organiser notamment les spectacles de scènes d'été en Gironde, nous avons besoin de nous faire prêter du matériel. Pour ce faire, nous devons adhérer à l'I.D.D.A.C. La cotisation est modeste, et nous permettra d'avoir accès aux services de cet organisme pour toutes les manifestations que nous organisons.

DELIBERATION

Après explication de Monsieur le Maire, les élus, à l'unanimité des membres présents, acceptent de cotiser à l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (I.D.D.A.C.) et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de prêt.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget.

5) F.D.A.E.C.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2007.

La réunion cantonale présidée par Monsieur Philippe DUBOURG, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 583.59 euros.

Après avoir écouté ces explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2007, les opérations suivantes :

- achat d'un photocopieur	H.T. 5 600.00 €	T.T.C. 6 697.60 €
- achat d'un groupe électrogène	H.T. 1 501.62 €	T.T.C. 1 795.94 €
- travaux de remise à neuf toiture local annexe presbytère	H.T. 2 072.70 €	T.T.C. 2 478.95 €
- travaux de revêtement de chemins ruraux	H.T. 11 951.80 €	T.T.C. 14 294.35 €

	TOTAL	T.T.C. 25 266.84 €

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :

- F.D.A.E.C. au titre des autres investissements 8 583.59 €

- d'assurer le financement de la façon suivante :

- par autofinancement 16 683.25 €

vote : unanimité

6) Vote de subventions 2007

Le projet des subventions pour les associations a été envoyé aux élus avec la convocation.

ASSOCIATIONS	2006	2007
INFORMATIQUE	1200.00	1200.00
TELETHON	320.00	
CHASSEURS	500.00	500.00
FOOT	2000.00	2000.00
DETENTE LOISIRS	200.00	200.00
JUMELAGES	1000.00	1000.00

COMITE FETES	1600.00	1600.00
A.C.P.G.	160.00	160.00
SAPEURS POMPIERS	35.00	35.00
CROIX ROUGE	200.00	200.00
A.D.M.R.	50.00	50.00
A.P.P.	450.00	450.00
ENSEMBLE	100.00	
S.P.A.	167.44	
CLUB CARPE 33	50.00	
Total	8032.44	7395.00

Pour le Téléthon, la subvention n'est décidée qu'en fin d'année.

L'association « Ensemble » a été dissoute. Ses activités seront reprises par l'A.P.P.

La participation pour la S.P.A. est inscrite dans un autre compte du budget.

Le Club Carpe 33 n'ayant rien organisé sur Pujols, aucune subvention ne lui est attribuée.

7) vote du taux des 3 taxes directes locales

Le projet des taux des 3 taxes a été envoyé aux élus avec la convocation.

Du fait du passage à la T.P.U. de la C.D.C., la commune ne perçoit plus de Taxe Professionnelle et intègre dans ses taux ceux de la C.D.C. en ce qui concerne la T.H., la T.F.B. et la T.F.N.B.

DELIBERATION

Après étude par la commission « Finances - Gestion du Personnel », le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes pour la part communale.

Pour l'année 2007, les taux sont votés ainsi :

	Part communale		Part C.D.C.		Taux votés 2007
	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2006	Taux 2007	
Taxe Habitation	10.02	10.02	2.88	0	12.90
Taxe Foncière (Bâti)	14.83	14.83	4.87	0	19.70
Taxe Foncière (Non Bâti)	29.86	29.86	14.82	0	38.44

L'application de la variation proportionnelle impose la diminution du taux de la Taxe Foncière Non Bâti – ce taux ne pouvant pas augmenter plus que le taux de la Taxe Habitation -.

Le produit attendu sera de 134 911 euros.

Taxe Habitation : 64 539 euros

Taxe Foncière sur le Bâti : 59 455 euros

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 10 917 euros

vote : unanimité

8) approbation du Budget 2007

Le projet du budget a été envoyé aux élus avec la convocation.

DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement dont les plus importants sont la fin de l'aménagement de l'ancien presbytère, la continuation de la sécurisation de la route de Landiras - terre-plein -, la réparation du toit de l'église, l'implantation de nouveaux becs lumineux, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2007.

Le budget 2007 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 624 009.57 euros

Section Investissement : 496 993.00 euros

vote : unanimité

9) délibération pour extension de l'éclairage public

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de compléter l'éclairage public avec l'installation de 19 nouveaux becs lumineux sur plusieurs lieux de Pujols sur Ciron très sombres ou mal éclairés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis du S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) d'un montant de 19 883 euros T.T.C.
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de ce même Syndicat.

10) permanence pour les élections : 22 avril et 6 mai 2007

Les élus choisissent leur tour de garde. Un tableau récapitulatif leur sera adressé.

11) questions diverses

- Une exposition sur l'amélioration au tri des déchets sera organisée au foyer rural du 14 au 19 mai 2007. Cette exposition itinérante a été achetée par la C.D.C. et est mise gratuitement à la disposition des communes qui le demandent.

- Une étude concernant le renforcement des berges du Ciron à l'île est en cours. Le dossier est à chiffrer et les financements sont à trouver.

- Tous les documents du P.L.U. ont été envoyés pour examen aux différents services qui ont 3 mois pour émettre leur avis.

- Le budget de la C.D.C. a été voté.

Les postes importants sont les C.L.S.H., la voirie sur l'ensemble du territoire (un million d'euros est prévu), la politique petite enfance avec l'ouverture de l'unité d'Illats et la programmation de celles de Portets et de Preignac. Des études sur la création d'une Z.A.E. et d'une médiathèque sont budgétées.

Séance levée à 21 H 30.